

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 8 janvier 2018

### Étaient présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, COLSON Frédéric, DEBRIN Virginie, Cécile IAZZA, DESARCE Maryse, DOYEN Sandrine, NICOLAS Jean-François, MARI Xavier, SIMONIN Bertrand.

Secrétaire de séance : SIMONIN Bertrand.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2017 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

### 1° Demande de subvention de l'Association des Restaurants et Relais du Coeur.

Suite à la demande de subvention émanant du Président Départemental de l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest, le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder la somme de 120 € à ladite association, avec 8 voix pour et 2 contre (J.F. Nicolas et B. Simonin).

### 2° Règlement municipal de construction.

Pour rappel, le règlement de construction a été validé par les conseillers lors d'une réunion précédente. Afin de le mettre en place rapidement, le maire va se rapprocher de la préfecture pour définir les modalités de mise en place de celui-ci.

### Divers.

- Le maire a présenté ses vœux au conseil municipal. Il a remercié l'ensemble de son équipe pour leur investissement.
- Dans le cadre du concours des maisons illuminées, ont été primés M. Mme Girardin (1<sup>er</sup> prix), M. Mme Mari (2<sup>ème</sup> prix), Mme Céline Broggi (3<sup>ème</sup> prix). A noter que 11 maisons étaient décorées. Au regard de l'investissement important de Mme Aline Merat pour son exposition de Pères Noël, il a été décidé de lui attribuer un prix.
- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 21 janvier, conjointement avec la manifestation organisée par l'AFR pour la dégustation de la galette des rois.
- Concernant le projet de lotissement, le maire indique que le transfert du permis d'aménager par Nexity Conseil Foncier a été reçu en mairie en début d'année et adressé au service Urbanisme de la CC du Sud Messin pour instruction du dossier.
- Le regard bouché à l'entrée du village qui provoquait un gros débit d'eau sur la chaussée a été remis en état. Des malfaçons ont été constatées concernant les travaux effectués sur la voirie et un courrier sera adressé à la société qui a effectué les travaux en 2012. Le maire remercie également J. François Nicolas pour avoir débouché le regard situé à l'entrée du village.
- Alain Herbiet fait l'inventaire des dégâts occasionnés lors de la dernière tempête de vent : dégâts sur les toitures de la grange et de la mairie, la serrure de la porte de la grange communale qui a lâché, un panneau du cimetière d'Achâtel est tombé occasionnant un petit dégât sur une tombe, une décoration de Noël a subi des dégâts, une fuite d'eau a aussi été constatée à l'appartement communal.
- Alain Herbiet se félicite des travaux effectués au Ru de Grève. En effet, malgré les fortes pluies, le niveau de ce ruisseau a été maîtrisé.
- La route du Poirier de Vin a été inondée durant la période de fortes pluies. L'absence du fossé serait l'une des raisons de cette situation qui contribue à la détérioration de cette route.
- L'aménagement de la salle de bibliothèque est en cours.
- Les habitants qui seront intéressés pourront déposer leur ancien sapin de Noël devant la grange communale. Ceux-ci seront broyés, ce qui permettra ensuite un épandage qui limitera la profusion des mauvaises herbes.
- La prochaine gazette municipale paraîtra fin janvier.
- Des barrières provisoires vont être installées à proximité des ralentisseurs situés à l'entrée du village afin d'éviter à certains conducteurs indécidés de rouler sur les trottoirs pour éviter les ralentisseurs.
- Xavier Mari informe les conseillers que la 3<sup>ème</sup> cloche de l'église est commandée pour sa mise en place cette année.
- Compte rendu par le maire de la réunion qui s'est tenue à la mairie entre tous les agriculteurs exploitant sur le ban communal et les chasseurs concernant les dégâts occasionnés par le gibier. Un dialogue constructif s'est instauré entre les participants afin d'améliorer les relations entre agriculteurs et chasseurs. Le compte rendu de cette réunion est affiché en mairie.
- La CC du Sud Messin met à disposition des habitants une palette de couleurs pour le ravalement des façades. Pour mémoire, une subvention peut être accordée par la communauté de communes aux particuliers pour le ravalement de leur façade.
- Un courrier sera à nouveau adressé à la population concernant des incivilités qui ont été encore constatées : déjections canines et verres cassés à proximité du container à verres. Il est rappelé que les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections sur le domaine public.

Le Maire,  
Stéphane NICOLAS